Envoyé en préfecture le 23/06/2022
Reçu en préfecture le 23/06/2022
Affiché le 23/06/2022
ID : 052-215200403-20220620-DEL2022_49-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2022- 49**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
- en exercice 19
- présents 15
- votants 17
- absents 2

OBJET

Désignation par le Conseil Municipal d'un ambassadeur de la mobilité auprès du PETR du Pays de Langres

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 juin 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15 juin 2022

Du lundi 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux le 20 juin, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procurations : Sébastien HUMBLOT à Lydia FALLOT, Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Etaient absents excusés : Sébastien HUMBLOT, Amélie MOLTER

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

***CONSIDERANT** le transfert de la Compétence Organisation des mobilités des Communautés de Communes du Grand Langres, Auberive, Vingeanne Montsaugeonnais et des Savoir-Faire au PETR du Pays de Langres depuis le 1er janvier 2022 ;*

***CONSIDERANT** la volonté des Communautés de Communes du Grand Langres, Auberive, Vingeanne Montsaugeonnais et des Savoir-Faire à mettre en place un organe interne consultatif, qui rassemblera les ambassadeurs de mobilité, représentants des communes ;*

***CONSIDERANT** que l'ambassadeur de la mobilité de la Commune de Bourbonne les Bains sera un maillon important entre nos concitoyens et le PETR du Pays de Langres. Son rôle étant de leur faire connaître l'offre de services existante et de faire remonter les problématiques de terrain au PETR du Pays de Langres ;*

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, demande à l'assemblée qui se porte candidat pour être ambassadeur de la mobilité pour la Commune de Bourbonne les Bains.

Envoyé en préfecture le 23/06/2022
Reçu en préfecture le 23/06/2022
Affiché le 23/06/2022
ID : 052-215200403-20220620-DEL2022_49-DE

Monsieur Sébastien HUMBLOT, par le biais de sa procuration à Madame Lydia FALLOT, propose sa candidature.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Sébastien HUMBLOT comme ambassadeur de la mobilité auprès du PETR du Pays de Langres.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 23 juin 2022

Le Maire

MAIRIE de BOURBONNE-les-BAINS (Haute-Marne)

Monsieur André NOIROT